

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 89/2023
PORTANT REGLEMENT PERMANENT DU STATIONNEMENT
PLACE HENRI DUNANT

Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

VU le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de Monsieur KLIEWER Samuel, pour le stationnement d'un Camion de Maintenance Informatique « My-info 31 » sur le domaine public de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Considérant que pour faciliter l'installation du Camion de maintenance informatique « My-info 31 » et pour assurer la sécurité de tous les usagers de la voirie, tous les **mercredis de 15h00 à 19h00**, en face du 8 place Henri Dunant, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tous les mercredis de 14h00 à 20h00, Le stationnement sera réglementé sur les 2 places de parking en face du 8 place Henri Dunant. Ces places de parking seront neutralisées pour permettre l'installation du camion « My-info 31 ».

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par Monsieur KLIEWER Samuel. Les panneaux mis en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

Article 3 : Monsieur KLIEWER Samuel, bénéficiaire de l'autorisation, sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accident ou dommage qui pourrait se produire du fait du stationnement.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys
- A Monsieur KLIEWER Samuel
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 9 octobre 2023

Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée
Véronique PORTE

